

## COMMUNE DE SERVAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-79

**L'an deux mil vingt-quatre**

**Le neuf décembre**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents** : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, REYNAUD, CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusés** : M CURT, Mme PIERRÉ

**Secrétaire de séance** : M. GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 4 décembre 2024

**OBJET** : EVENEMENT GAMING : CONVENTION DE COORDINATION ENTRE L'ASSOCIATION FRENCH MULTI GAMING ET LA COMMUNE DE SERVAS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un évènement gaming et esportif dénommé « Servas Esport Arena (The S.E.A) est prévu le 15 décembre 2024 de 13 h à 18 h à la salle des fêtes de Servas. Celui-ci est organisé par la commission « Ecole, Petite Enfance » et a pour objectif de renforcer le lien social au sein de la jeunesse locale, en mettant en valeur le jeu vidéo comme vecteur de convivialité, d'apprentissage et de développement personnel.

La Commune a fait appel à l'association « French Multi Gaming » de Lyon pour l'organisation de cette manifestation. Une convention de coordination d'évènement a donc été établie pour définir les conditions administrative, financières et technique de cette collaboration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre l'association « French Multi Gaming » et la Commune de Servas ;
- **AUTORISE** Monsieur Ludovic CURT, Adjoint au Maire, délégué aux affaires concernant l'école, la petite enfance et le cadre de vie, à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

